

Aux responsables légaux des élèves de 10^{ème}

Publication sur le site internet

Réf.PhD/ani

Crassier, le 9 décembre 2024

Concerne : camps de ski 10^{ème} 2025

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous sommes heureux de vous informer que les classes de 10^{ème} année partiront en camp de ski du **27 au 31 janvier 2025**. En temps utile, les maitre.sse.s de classe ou responsables des camps expliqueront le déroulement de cette semaine aux élèves. Ils vous transmettront également une circulaire avec toutes les informations nécessaires.

Ce camp figure au programme de l'éducation physique et est par conséquent obligatoire. Afin de garantir des conditions optimales de sécurité, et de favoriser un climat serein et agréable, les élèves sont appelé.e.s à respecter le règlement scolaire et les consignes données par n'importe quel membre du personnel d'encadrement. En cas d'indiscipline caractérisée, de comportement inadapté et/ou dangereux, ou d'infractions graves au règlement, le renvoi d'un élève peut être décidé. Le cas échéant, il vous sera demandé de venir chercher votre enfant dans les meilleurs délais. Dans ce cas, aucun frais ne sera remboursé.

Si votre enfant souffre d'un problème de santé (maladie, allergie, incapacité physique nécessitant une attention ou une prise en charge particulière (soins, médicaments, ...), nous vous prions de transmettre cette information à l'infirmière scolaire, dans les plus brefs délais (022 557 58 70).

Pour chaque camp, la **participation financière est de Fr. 80.-**. Les informations pour vous acquitter de ce montant, vous parviendront avec la circulaire.

Outre votre propre participation, les camps sont financés par les communes (AEE), Jeunesse et Sport, le Fonds du sport, le Service de l'éducation physique et du sport, ainsi que par la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

En souhaitant d'ores et déjà que ce camp soit une bonne expérience que votre enfant appréciera, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Philippe DUCOMMUN-DIT-BOUDRY
Le directeur



Copie :

- Maitre.sse.s de classe, cheffes des camps et infirmière scolaire